



» ARTICLE 1 – OBJET DU PRIX

Les prix de thèse et de mémoire de la Chaire Régulation des jeux visent à soutenir les travaux universitaires portant sur les différents aspects de la régulation.

Chaque année, peuvent concourir les auteurs d'une thèse soutenue ou d'un mémoire rédigé pour l'obtention d'un Master au cours de l'année universitaire précédente.

Les lauréats recevront une somme de 1000 € pour la thèse et de 500 € pour le mémoire.

Les prix seront remis à l'occasion d'un colloque ou d'une manifestation organisé par la Chaire Régulation des jeux.

» ARTICLE 2 – PROFIL DES CANDIDATS

Les candidats qui se présentent pour le prix de thèse doivent avoir obtenu un doctorat au sein d'une université ou d'un établissement supérieur public français.

Les candidats qui se présentent pour le prix du mémoire de recherche de Master doivent être inscrits au sein d'une université ou d'un établissement supérieur public français en vue de l'obtention d'un master (bac + 5).

» ARTICLE 3 – CATEGORIES DU CONCOURS

Les candidats peuvent concourir dans l'une des deux catégories différentes :

- CATEGORIE thèse de Doctorat
- CATEGORIE mémoire de Master.

» ARTICLE 4 – COMPOSITION DU JURY

Le jury sera composé des directeurs scientifiques de la Chaire :

- Mme Aude ROUYERE, Professeur de Droit Public, directrice de l'Institut Léon Duguit, directrice scientifique de la Chaire, université de Bordeaux
- M. Jean-Baptiste VILA, Maître de conférences en droit public, directeur scientifique de la chaire, université de Bordeaux
- M. Sébastien MARTIN, Maître de conférences en droit public, université de Bordeaux

Le jury sera complété de représentants des mécènes de la Chaire.

» ARTICLE 5 – CRITÈRES DE SÉLECTION DES TRAVAUX

Le mémoire de Master sera évalué sur 5 critères :

- actualité du sujet et originalité de la problématique ;
- méthodologie et structuration du travail ;
- argumentation scientifique ;
- lisibilité des travaux par des non-spécialistes ;
- intérêt des résultats et retombées pratiques des apports.

La thèse est, en plus de ces critères, également appréciée en fonction du rapport de soutenance de la thèse.

» ARTICLE 6 – PROFIL DES TRAVAUX

Les thèses et les mémoires doivent porter sur un sujet portant sur la question de la régulation.

Les travaux peuvent traiter des différentes questions soulevées par la thématique que celles-ci soient juridiques, politiques, éthiques, sociologiques ou autres. Il peut ainsi s'agir d'études s'intéressant, par exemple, aux aspects institutionnels ou à des approches sectorielles.

» ARTICLE 7 – TRANSMISSION DES CANDIDATURES

Toutes les personnes intéressées par le concours doivent transmettre leur candidature spontanée ainsi que leur dossier à la Chaire Régulation des jeux.

Dans le cadre du prix du mémoire de Master, les candidatures devront être accompagnées d'une lettre de la personne ayant encadré le travail de recherche.

» ARTICLE 8 – PROCÉDURE DE CANDIDATURE ET CALENDRIER

Les candidats doivent respecter la procédure suivante :

1) INSCRIPTION - DATE LIMITE DES CANDIDATURES : 1^{ER} NOVEMBRE

L'inscription au concours s'effectue par l'envoi par mail de la candidature spontanée à l'adresse suivante : chaireregulationdesjeux@univ-bordeaux.fr

Les candidats feront particulièrement attention à bien préciser la catégorie pour laquelle ils souhaitent concourir.

2) ENVOI OU DEPOT DES DOCUMENTS CI-DESSOUS AVANT LA DATE LIMITE D'ENVOI
DU 15 DECEMBRE 2019, CACHET DE LA POSTE /MAIL FAISANT FOI, A L'ADRESSE
SUIVANTE :

Chaire Régulation des jeux d'argent et de hasard
Fondation Bordeaux Université
166 Cours de l'Argonne, 33000 Bordeaux

- **CATEGORIE mémoire de Master**
 - Un CV (coordonnées, formation, parcours et projet professionnel, photo) ;
 - Une lettre de la personne ayant encadré le mémoire ;
 - Un exemplaire en version numérique du mémoire ;
 - Un exemplaire en version papier du mémoire.
 - Un résumé du mémoire précisant les objectifs, la problématique, les thèmes traités, les éléments de l'analyse, les conclusions, la dimension innovante et l'intérêt pour la chaire (2 pages maximum)
 - Une pièce d'identité à jour
 - Un RIB
- **CATEGORIE thèse de doctorat**
 - Un CV (coordonnées, formation, parcours et projet professionnel, publications, photo) ;
 - Une copie du rapport de soutenance signé par les membres du jury ;
 - Un exemplaire en version numérique de la thèse ;
 - Un exemplaire en version papier de la thèse.
 - Une pièce d'identité à jour
 - Un RIB

Les dossiers incomplets ou reçus après cette date ne seront pas acceptés.

